



PV D'ACCORD PV DE DESACCORD C'EST QUOI ?



La loi oblige LYNRED à discuter de la politique salariale pour l'année à venir avec les organisations syndicales représentatives : Il s'agit des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

La direction amorce un cycle de réunions au cours desquelles elle formule ses propositions et les organisations syndicales argumentent leurs revendications.

À l'issue de ce cycle, deux cas se présentent :

1. La direction & les Organisations Syndicales Représentatives (OS) arrivent à un consensus. Dans ce cas, **un procès-verbal d'accord est signé.**

2. La direction & les OS n'arrivent pas à un consensus. La direction propose à la signature **un procès-verbal de désaccord.**

Dans ce second cas (pas de consensus), les organisations syndicales peuvent signer ou non le procès-verbal de désaccord.

Si elles ne le signent pas, alors la direction peut appliquer la politique salariale qu'elle souhaite.

Si, au moins, une partie des OS signe le procès-verbal de désaccord, cela ne signifie nullement que les parties signataires sont d'accord avec les propositions de la direction, d'où le nom «procès-verbal de désaccord», mais la signature garantit l'application des dernières avancées obtenues au cours de la négociation (talons, AG, AI, etc.) rappelées dans le PV.

La CGT Lynred va donc signer le PV de DESACCORD NAO, pour ancrer les acquis, même faibles !

La CGT Lynred, le choix de ceux qui veulent faire entendre leur voix !

DES QUESTIONS ? UN CONSEIL ? BESOIN D'AIDE ?

Contactez La CGT Lynred :

 **Site de Palaiseau**  **Site de Veurey**
06 73 44 65 04 **07 64 15 40 42**
Permanence Syndicale Veurey
Les Jeudiens Semaine Paire




LA CGT LYNRED
CGT@LYNRED.COM
ACTIPOLE - CS 10021
364, ROUTE DE VALENCE
38113 - VEUREY-VOROIZE, FRANCE

